



## Une restauration de façade, une valorisation immédiate de votre propriété.

Sur une zone définie du centre-ville, la ville de Figeac encourage tous les propriétaires, ayant la façade de leur maison ou immeuble crépie, à faire **des travaux**. Pour cela, il existe **des aides financières** très avantageuses. **Un plan d'action gagnant/gagnant**: la maison ou l'immeuble prend immédiatement de la valeur grâce à la mise en valeur des pierres et des colombages.

En centre historique, la Ville de Figeac aide au financement de la restauration de votre façade. Atout majeur de Figeac, **le patrimoine offre un cadre de vie de qualité à ses habitants** et tient un rôle majeur pour l'économie commerciale et touristique de la ville. Depuis plusieurs décennies, la Ville de Figeac mène une politique de sauvegarde du patrimoine bâti et d'aides à sa mise en valeur. Aujourd'hui, la commune poursuit cet effort pour offrir à l'ensemble des habitants, usagers ou simples passants, une ville toujours plus belle.



*EXEMPLE AVANT/APRÈS – 20 façades restaurées 2018/2020 – Source : Ville de Figeac*

La Ville de Figeac a mis en place **un dispositif incitatif** destiné à encourager les travaux de restauration des façades d'immeubles situés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

Il permet aux propriétaires, occupants ou bailleurs, de bénéficier d'une aide publique de **30% du montant HT des travaux plafonnée à 8 000 € par façade et 16 000 € par immeuble** sous réserve des critères d'éligibilité (façades visibles depuis l'espace public, travaux de restauration d'ensemble de la façade,...).

### **AIDES PUBLIQUES et AVANTAGES :**

- ✓ **Budget public 200 000€/an**
- ✓ **30% du montant HT des travaux** (plafonnées à 8 000€ par façade et 16 000€ par immeuble)
- ✓ **Valorisation financière et esthétique** de votre logement
- ✓ **Faciliter** la mise en location

La Fondation du Patrimoine et la Ville de Figeac ont conventionné pour permettre aux propriétaires de bénéficier d'une **déduction fiscale jusqu'à 100% du montant TTC** des travaux dans le cadre d'une labellisation de la Fondation du Patrimoine.

Ce périmètre est défini sur le cœur de ville de Figeac et permet notamment de bénéficier de nouvelles aides au logement.

